

**Protéger et promouvoir le droit à  
une éducation de qualité dans les  
systèmes éducatifs européens**



Strasbourg, le 7 mars 2011

DGIV/EDU/DROIT (2011) 9

---

## **Etude de cas**

# **Le droit à une éducation de qualité : Vers une éducation scolaire de qualité pour les Roms**

**Jean-Pierre Liégeois**

## Un acquis consolidé

Les travaux du Conseil de l'Europe concernant les Roms sont nombreux et s'inscrivent dans la durée, depuis 1969<sup>1</sup>. Les activités pour l'Education ont toujours été présentes et la scolarisation des enfants et des jeunes Roms est un apport significatif dans les réflexions visant à "*Protéger et promouvoir le droit à une éducation de qualité dans les systèmes éducatifs européens*". Les acquis sont importants, tant d'un point de vue éducatif, à décliner sous différents aspects (formation des enseignants, matériel pédagogique, langue minoritaire...) que d'un point de vue normatif ou juridique (Arrêts de la Cour, rapports du Commissaire aux Droits de l'homme, suivi de la Charte sociale européenne, de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, de la Charte des langues régionales ou minoritaires, de l'ECRI...) Des analyses ainsi que des éléments de stratégie et de prospective ont été proposés<sup>2</sup>. Deux textes de cadrage politique ont été adoptés dans ce domaine par le Comité des Ministres, en 2000 et en 2009<sup>3</sup>.

## Les Roms

Rappelons d'abord que le terme "Roms" désigne ici les Roms, les Sintés, les Kalés, les Voyageurs et les groupes de population apparentés en Europe, et vise à englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme "Tsiganes" et celles que l'on désigne comme "Gens du voyage".

Rappelons ensuite que les Roms s'inscrivent dans mille ans d'histoire, grâce à des dynamiques d'adaptation à leur environnement qui attestent de la force de leur culture et de leur langue. A cette profondeur historique s'ajoute une présence géographique, en ce sens que les Roms sont présents, depuis des siècles, dans la quasi totalité des Etats, atteignant parfois 10% de la population nationale, et représentant de 10 à 12 millions de personnes en Europe.

Rappelons enfin que les études faites, depuis la première au niveau européen, en 1984, montrent que le pourcentage des enfants roms qui fréquentent l'école avec régularité est faible, qu'un nombre important ne sont jamais scolarisés, qu'un faible pourcentage atteint le seuil de l'enseignement secondaire, que les résultats, notamment l'usage courant de la lecture et de l'écriture, ne sont pas en rapport avec la durée de scolarisation, ce qui signifie que l'école ne joue pas son rôle, même dans le domaine des apprentissages de base. Les études ultérieures confirment ces données : la situation n'a pas sensiblement changé. Dans son *Rapport régional sur l'éducation et la protection de la petite enfance : Europe et Amérique du Nord*, présenté lors de la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance (Moscou, 2010), l'Unesco souligne que "de toutes les populations européennes, les Roms sont la plus exposée à la pauvreté, à l'ignorance et au chômage".

Comme le mentionne le document *L'éducation des enfants roms en Europe - Le contexte de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)4*, ayant servi de base à l'exposé des motifs de la Recommandation : "Il devenait urgent et fondamental de réactiver sans ambiguïté et avec fermeté la Recommandation (2000)4 du Comité des Ministres, en rappelant un certain nombre de principes de base et en insistant sur la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour que plusieurs millions d'enfants roms présents dans les Etats membres puissent avoir une chance d'accéder à une éducation de qualité". Le document aborde la notion de "qualité" de l'éducation sous diverses formes.

## Un double renversement de perspectives

### *La valeur exemplaire des Roms*

Les Roms, qui ont vécu l'Europe avant qu'elle ne se construise, représentent un paradigme car ils sont au cœur d'une Europe marquée par un développement de la mobilité, par l'émergence des

<sup>1</sup> Voir *Le Conseil de l'Europe et les Roms : 40 ans d'action*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2010.

<sup>2</sup> Voir le chapitre "Les enjeux du futur" dans le livre mentionné, ainsi que le chapitre "La réflexion et l'action", du livre *Roms en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2007.

<sup>3</sup> Recommandation CM(2000)4 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe et Recommandation CM(2009)4 sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe.

minorités, et par une situation de multiculturalité que les Etats s'efforcent de gérer. En ce sens ils sont une source d'inspiration. Le Comité de pilotage du Projet *L'Education des enfants roms en Europe* (2002 – 2009), a souligné l'importance des retombées, pour l'éducation en général, de ce projet :

"L'éducation des Roms, dans le contexte européen, doit être reconnue comme la source d'un renouveau nécessaire dans le domaine de l'Education. Un renouvellement des approches pédagogiques peut et doit être un des effets du Projet, au moment où l'éducation s'essouffle."

Ainsi, reconnaître que les Roms ont, dans leurs dynamismes et dans le développement d'activités qui les concernent, un effet moteur, c'est valoriser leur présence et positiver leur existence, au lieu de souhaiter la réduire. On passe d'un exemple de stigmatisation à un modèle de coexistence. C'est là un changement de perspective important, allant à l'encontre des préjugés et permettant de mettre en lumière les critères qui s'attachent à une éducation de qualité. De plus, entre le droit à l'éducation, notamment à une éducation de qualité, et la mise en œuvre de ce droit, dans le cas des Roms l'écart est maximal, ce qui renforce le caractère exemplaire de cette situation, et fait que les acquis les concernant ont des retombées pour l'éducation des autres minorités et pour l'éducation de tous.

### ***Le primat de la qualité***

Second changement de perspective : pour les Roms, il ne s'agit pas, comme on le dit pour d'autres, de reconstruire l'école, mais tout simplement de la construire. Les études et documents mentionnés ont mis en lumière l'importance du fossé qui existe entre l'éducation familiale et les propositions généralement faites pour l'éducation scolaire, fossé difficile à franchir. Les évaluations indiquent que les activités pouvant être considérées comme de "bonnes pratiques" ne sont généralement pas synonymes de simple amélioration par l'apport d'un "supplément" financier ou pédagogique, mais sont intrinsèquement liées à une approche novatrice vecteur de qualité, ce qui rejoint le point précédent, considérant les Roms comme des analyseurs de situation, comme des révélateurs aussi bien des dysfonctionnements que des pratiques débouchant sur une amélioration. En d'autres termes, la situation est telle que son amélioration, dans le cadre de la prise en charge pédagogique, ne souffre pas de routine ni d'approximation, ni d'actions compensatoires décontextualisées, mais nécessite une qualité qui confine d'emblée à l'excellence. La qualité n'est donc pas un "plus", mais un pré-requis. Qu'on pense par exemple à la mise en œuvre de politiques de "déségrégation scolaire" qui, si elles ne sont pas menées avant tout selon des critères de qualité, aboutissent à l'inverse des effets escomptés et ne sont qu'effets de mode et formes sans contenu.

### **L'école pour quoi ?**

Nul ne remet en cause l'importance de la scolarisation, mais la noblesse des buts ne doit pas masquer le vice des formes. On ne doit pas hésiter à interroger la pertinence des démarches éducatives, car l'école peut être un soutien pour le développement personnel, social et culturel, ou elle peut être le lit de Procuste où viendra se perdre une adaptabilité séculaire.

Pendant des siècles les politiques menées à l'égard des Roms ont été de négation : exclusion, enfermement, assimilation, ayant leur source d'inspiration dans un ensemble de préjugés et de stéréotypes. L'un des risques, à travers la stigmatisation de ceux qui sont victimes du processus décrit, et au-delà de leur dévalorisation par leur environnement, est l'auto-dévalorisation qui finit par les atteindre. Les Roms se sont souvent inscrits dans une stratégie d'invisibilité qui fut, au cours des siècles, une condition de survie. Les conséquences en sont psychologiques, mais aussi culturelles – un déni de culture permanent qui finit par être destructeur.

Les pratiques scolaires ont participé à ce déni d'identité, et ont servi la volonté de supprimer aussi bien les fondements de l'identité que l'expression de l'identité. Cela est flagrant quand se mettent en place des politiques d'assimilation, pour lesquelles l'école est un instrument de choix. L'un des changements de ces dernières années est qu'on en reconnaît l'existence. J'en donnerai comme exemple l'expression du Comité des Ministres, dans la Recommandation adoptée en 2000 :

"les problèmes auxquels sont confrontés les Roms/Tsiganes dans le domaine scolaire sont largement dus aux politiques éducatives menées depuis longtemps, qui ont conduit soit à l'assimilation, soit à la ségrégation des enfants roms/tsiganes à l'école au motif qu'ils souffraient d'un handicap socioculturel".

Le "Groupe de Spécialistes sur les Roms/Tsiganes", Groupe de délégués gouvernementaux, dans une Note de 1997 à l'attention du Comité des Ministres, reconnaît la difficulté de la situation :

"Dans l'histoire des communautés romani d'Europe, les politiques mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour résoudre le 'problème tsigane' ont trop souvent signifié l'éradication de leur identité et de leur mode de vie. C'est ainsi que l'institution scolaire et la scolarisation des enfants romani sont devenues le principal moyen d'atteindre les objectifs liés à l'assimilation". "Les aspects négatifs de la scolarisation des enfants romani ont persisté: une scolarisation inexistante ou temporaire, un faible niveau d'assiduité, un taux important d'abandons et un faible pourcentage d'élèves allant au bout ne fût-ce que de l'enseignement primaire. Ainsi, les jeunes romani analphabètes ou semi-alphabétisés ont continué d'alimenter l'épaisse couche sociale des Roms non qualifiés, semi-qualifiés ou au chômage, perpétuant ainsi la marginalisation et l'inégalité dont souffre la communauté romani".

## La qualité pour quoi ?

Nous tentons l'approche de la notion de qualité dans l'Education par ce à quoi elle doit tendre. Il s'agit d'une approche pragmatique, nécessaire en ce sens qu'il y a une variabilité de la notion de qualité : quels sont les résultats attendus, pour qui, et à partir de là quelles sont les pratiques et dynamiques à mettre en oeuvre pour y parvenir ? Il convient de rappeler que l'éducation scolaire n'est pas un objectif en soi, mais qu'elle est un moyen de parvenir à des objectifs en matière d'équilibre personnel, de formation professionnelle, d'adaptation sociale, de développement culturel.

La qualité de l'éducation scolaire se mesure donc avant tout à l'aune des retombées et résultats auxquels elle permet de parvenir. L'analyse de la pertinence de la démarche et des outils pédagogiques entre nécessairement dans un contexte socio-politique, socio-juridique, socio-culturel et socio-économique. Actuellement les difficultés des Roms pour survivre en tant que groupe culturel minoritaire tendent à s'accroître, et l'avenir des communautés roms dépend pour une large part des modalités de scolarisation de leurs enfants. Une éducation pourra être considérée comme "de qualité" si elle apporte les éléments indispensables pour une amélioration de la situation. Ainsi pour les Roms une adaptation active à leur environnement, dans le domaine social et dans le domaine économique, passe par l'acquisition des éléments de base qui permettent d'analyser et de comprendre une réalité changeante. Dans le domaine culturel, ces mêmes éléments de base peuvent servir d'outils à ceux qui souhaitent conserver, affirmer et développer une culture originale.

## Les voies de la qualité

Des principes d'action ont été développés<sup>4</sup> :

- souplesse dans la diversité ;
- précision dans la clarté ;
- appui sur les dynamismes internes ;
- concertation ;
- coordination ;
- étude et réflexion ;
- information et documentation.

Ces principes sont pertinents pour développer une démarche visant à la qualité dans l'Education. Il convient de s'y reporter. Nous ne les reprenons pas dans cette note, pas plus que les orientations données dans les deux Recommandations adoptées par le Comité des Ministres, et dans les documents concernant les Roms et l'Education, produits au cours des années. Nous ne mentionnons ici que quelques pistes majeures renforçant le potentiel de réalisation d'une éducation de qualité.

## Avoir accès à l'école

Il importe d'abord d'avoir à l'esprit que les conditions d'existence sont déterminantes pour la scolarité : accès à l'eau, à l'électricité, à des moyens économiques pour l'alimentation et le vêtement, aux droits en matière de santé, à la citoyenneté. En un mot réduire la précarité est essentiel afin que la scolarisation ne soit plus un luxe qui passe après la satisfaction des besoins permettant la survie.

---

<sup>4</sup> Notamment dans le chapitre "La réflexion et l'action", du livre *Roms en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2007.

Le droit à une éducation de qualité suppose aussi un accès et une présence dans une classe. Or, pour les Roms, entrer dans l'école est souvent un parcours semé d'obstacles, et y rester peut être plein d'aléas. Le rejet sous diverses formes, physiques, verbales, administratives, direct ou indirect, est un élément dominant des relations entre les Roms et leur environnement immédiat : difficultés de logement, expulsion des nomades et des migrants, refus d'accès dans des lieux publics... Les tensions entre les Roms et leur entourage ont tendance à s'exaspérer en antagonismes et en conflits, surtout dans les périodes de difficultés économiques : les boucs émissaires sont vite trouvés, et il en résulte pour eux un dur traitement dans une insécurité permanente. La pratique scolaire n'est pas dissociable de ces tendances : elle n'en est que la manifestation scolaire.

Il convient donc de ne pas prendre les effets d'une situation globale (conflits, inhibitions, agressivité, manque d'intérêt, absentéisme, refus...) comme les causes d'un échec scolaire. Tant que resteront conflictuelles les relations entre les Roms et ceux qui les entourent, les relations des parents et des enfants roms avec l'école resteront largement déterminées en fonction du profil négatif de ces relations.

Dans ces conditions une action fondée sur le droit doit accompagner l'action pédagogique : rappel des lois et conventions, rappel des obligations et responsabilités, rappel de la jurisprudence, pour lever les refus ou les obstacles pour une inscription dans les écoles, pour que les agressions physiques ou verbales de la part des autres élèves et des enseignants soient sanctionnées, pour faire cesser une "intégration par le handicap" qui consiste à envoyer les enfants roms dans des classes pour enfants handicapés mentaux. Pour cela il convient aussi de se donner les moyens de la mesure, tant des discriminations que des résultats scolaires, sur la base de statistiques précises permettant un pilotage informé des actions et permettant de sortir du flou sciemment entretenu dans de nombreux Etats, autour des discriminations comme autour de l'échec scolaire des Roms.

### **Définir de quoi on parle**

Souvent le discours est habituel, sensé être validé par l'expérience, et on oublie de l'adapter ou de le critiquer, car on manque de recul. L'emploi abusif de termes englobants ou amalgamants (comme "éducation", alors qu'on veut parler seulement de "l'éducation scolaire") en fait partie, ou encore "éducation" alors qu'on veut signifier "enseignement" ou "scolarisation". La distinction, dans la lettre, dans l'esprit, et dans les faits, permettrait aux parents d'être plus confiants. Comme le soulignent des parents roms, l'instruction ne saurait être substituée à l'éducation, surtout à l'éducation familiale. Les parents s'attendent à trouver à l'école des enseignants, non des éducateurs. Ils sont des parents d'enfants avant d'être des parents d'élèves. Ils ne semblent pas souhaiter déléguer leurs propres devoirs d'éducateurs à l'institution scolaire, comme cela se fait largement parmi leur environnement.

### **Se méfier des effets de mode**

Le discours prend aussi les airs d'une mode, et son aspect novateur compense le fait qu'il est creux. Inutile d'en préciser le sens, puisque tout le monde l'emploie. C'est le cas depuis les années 1980 du terme "intégration" et des options qui s'y réfèrent. On a tendance à banaliser ce qu'on appelle l'intégration scolaire, dans les projets et les discours, tellement qu'on finit par croire, et par faire croire, qu'elle est un processus aisé, et qu'il suffit d'ouvrir la porte de la classe pour que puisse entrer, avec son bagage culturel – son identité - celui qui vient pour apprendre. Mais tous auront-ils la possibilité d'ouvrir leur bagage et de le partager avec les autres ? Certains ne devront-ils pas le laisser fermé, pour ne le reprendre qu'en sortant, à moins qu'un jour, peut-être, ils ne finissent par l'oublier ? L'intégration scolaire peut être désintégration culturelle et identitaire. Puis dans les années 2000 c'est le terme "d'inclusion" qui est devenu d'un usage de mode. Il est probable que dans quelques années on utilisera un autre terme, et qu'on se plaira à critiquer le terme précédent...

### **S'appuyer sur les dynamiques culturelles**

La culture et les pratiques culturelles des enfants sont présentes d'abord par le respect qu'on en a lors de l'accueil qui leur est réservé, avant de parler de l'usage pédagogique qu'on en peut faire. Il faut aborder les contenus de l'enseignement, la superposition des codes culturels et linguistiques qui

se heurtent à l'école. Ces différences, qui se transforment en antagonismes et créent des difficultés pour l'enfant comme pour l'enseignant, ont été depuis longtemps perçues, et on a tenté d'y porter remède. Pour cela, schématiquement, il existe deux tendances :

- ou bien les caractéristiques que présente l'enfant quand il arrive à l'école sont considérées comme des gênes pour une "bonne" acquisition du programme prévu, et l'enfant, considéré lui-même comme "handicapé" fait l'objet de soins particuliers destinés à lui faire "rattraper" un supposé retard et à "compenser" les "déficiences" qu'on lui attribue. C'est jusqu'à présent, et encore maintenant dans un grand nombre de cas, la voie qui est suivie, de ce que j'ai appelé dans les années 1980 "l'intégration par le handicap" : on qualifie l'enfant en lui collant une étiquette sur la base de critères arbitraires, puis on met l'enfant dans la structure prévue pour la catégorie dans laquelle on l'a inscrit;

- ou bien, et c'est la voie souhaitée de plus en plus, celle qui permet l'existence d'une pluralité culturelle, les caractéristiques culturelles des enfants, quelle que soit leur origine, deviennent une des composantes de la dynamique scolaire.

Corrélativement il est important qu'une réflexion concertée ait lieu sur l'enseignement de la langue romani et dans la langue romani, en prenant pour base de réflexion les réalisations et les projets pour d'autres langues minoritaires ou régionales, ainsi que pour les langues immigrées, la langue enseignée à l'école étant bien souvent pour l'enfant rom une langue seconde.

En relation avec le principe de concertation mentionné, les organisations roms doivent être régulièrement consultées et associées à l'élaboration des projets. Il est également souhaitable que certaines de ces organisations, ayant vocation pour cela, soient chargées, les moyens leur en étant fournis, d'organiser des actions dans le domaine de la scolarisation : participation à la formation continue du personnel éducatif, élaboration de matériel informatif et didactique, etc.

## **Ouvrir une perspective professionnelle**

L'un des objectifs de l'éducation scolaire est de fournir une qualification permettant un accès au marché du travail. Il est important, et c'est un élément de motivation tant pour les jeunes que pour leur famille, que soient organisés des enseignements de pré-formation professionnelle en accord avec les dynamismes internes roms et fondés sur une réflexion en matière économique, reliant les pratiques traditionnelles aux débouchés potentiels. La pré-formation professionnelle doit être conçue avec souplesse et imagination, en rapport avec la formation familiale et une éducation scolaire de base, afin de fournir aux jeunes de solides moyens de développement économique et d'adaptation à leur environnement. Toute réalisation en ce domaine exige une concertation avec les parents, pour connaître leurs souhaits, bénéficier de leurs conseils, de leur capacité d'innovation. Pour cette concertation et le développement d'une telle pré-formation les organisations roms devraient être sollicitées, et aidées, pour assurer le déroulement de stages de formation pour les jeunes. Au moment où de plus en plus la législation impose un niveau d'étude élevé pour obtenir l'autorisation d'exercer une activité économique, il apparaît inévitable de prévoir dans le même temps des structures et des programmes de formation qui permettent d'accéder à ce niveau.

A cet égard, les travaux prometteurs et les réformes qui se mettent en place pour la validation des acquis de l'expérience – VAE – donc les qualifications acquises au cours de l'histoire de vie de chaque personne, hors d'un parcours de scolarité classique, doivent être pleinement utilisés.

## **Former le personnel éducatif**

Nombreux sont les documents (textes officiels, rapports, etc.) qui mettent l'accent sur la formation du personnel éducatif comme une priorité qui doit accompagner, ou même précéder, le développement d'autres actions. Un enseignant bien formé saura accueillir des élèves d'origines culturelles diversifiées, même s'il ne dispose pas d'un matériel pédagogique ou didactique totalement adapté, alors que l'inverse n'est pas vrai : un enseignant qui n'est pas suffisamment formé, même s'il dispose d'un matériel sophistiqué, ne saura pas en tirer parti dans sa pratique pédagogique. Les enseignants doivent donc être formés pour l'accueil de la variété dans l'assouplissement des contenus, de telle façon qu'ils ne soient bloqués ni par leur ignorance (dont il découle un ethnocentrisme mal dominé) ni

par leurs connaissances (dont il découle parfois un ethnologisme mal assumé). Il est important de souligner que de plus en plus on parle du "personnel éducatif", prenant ainsi en compte la nécessité d'une démarche qui dépasse le cas des enseignants, et implique notamment les médiateurs scolaires roms, les inspecteurs, les formateurs.

Il est fondamental que les critères de choix du personnel qui travaille dans des classes où sont de nombreux enfants roms fassent intervenir le volontariat, l'expérience, la formation, et que la qualification obtenue par ceux ayant suivi une formation complémentaire leur soit reconnue. Le fait que le statut de ces personnels soit valorisé en raison de leur compétence valorise aussi les classes dans lesquelles ils travaillent, et renforce leur stabilité dans leur emploi, toutes choses qui contribuent largement à une meilleure qualité de l'éducation. La genèse et la reproduction actuelle d'écoles qui se transforment en ghettos provient d'un isolement géographique, mais surtout de leur manque de moyens : personnels non formés et peu volontaires.

Les acteurs impliqués, ceux qui organisent le travail de formation, comme ceux qui sont demandeurs de cet enseignement, revendiquent une formation qualifiée, qui doit être une formation qualifiante pour ceux qui la suivent. Or une faiblesse très répandue actuellement en Europe est due au fait que les formations ne débouchent pas suffisamment sur une qualification reconnue. Soit parce que les organismes de formation, ou les formateurs, ne sont pas accrédités, soit parce que le système éducatif n'accorde pas d'importance à ce type de formation, il n'en découle pas, pour celles et ceux qui les suivent, de qualification complémentaire formellement reconnue par une validation officielle.

La formation en cours d'emploi, par ses caractéristiques, notamment souplesse et adaptabilité, fonctionnement en courtes sessions, modules diversifiés de formation, est particulièrement apte à remplir la fonction qui lui est demandée. Il conviendrait de l'utiliser plus intensivement. Les actions menées jusqu'à présent sont insuffisantes, et ne présentent pas toujours le minimum de qualité et d'organisation requis. Devrait également être prévue une formation complémentaire plus approfondie, hautement qualifiante pour ceux qui la suivraient, qui pourraient alors devenir conseillers pédagogiques, formateurs d'enseignants... La formation continue et la formation complémentaire seraient constituées de divers modules concernant les populations roms, action pour laquelle depuis longtemps travaille le Conseil de l'Europe, qui pourrait être concrétisée dans le programme actuel de formation de médiateurs à même d'illustrer une démarche génératrice d'une éducation de qualité.

## **Informier et élaborer un matériel pédagogique**

Les préjugés et stéréotypes sont souvent à l'origine des attitudes et des comportements de rejet et de conflit, et à l'origine d'une inadéquation pédagogique. L'étude de la genèse des stéréotypes et l'apport prudent mais constant d'informations fait sans aucun doute partie des démarches à affirmer si l'on veut améliorer la situation actuelle. Une aide capitale doit être apportée aussi bien au Rom qu'à l'enseignant, qui modifiera les conditions de scolarisation, par la clarification des images que leur environnement se fait des Roms. C'est en effet un état d'esprit qui doit changer, pour passer d'une catégorisation ethnocentrique à un pluralisme pédagogique. L'enseignant se trouve dans une position de choix dans ce domaine; il doit être en mesure de rechercher et de recevoir les éléments d'une information utilisable dans sa pratique professionnelle, et il doit faire œuvre de relais en transférant l'information vers l'ensemble de ses élèves.

Les moyens d'information sont divers, et concernent aussi bien la présence d'ouvrages et de brochures pédagogiques de qualité dans les bibliothèques des écoles, que la production d'émissions scolaires radio ou télédiffusées. De plus il est indispensable que des éléments concernant les communautés roms figurent dans les ouvrages scolaires (histoire, géographie humaine, sciences sociales, littérature) et que les ouvrages existant soient révisés, afin que soient supprimés les stéréotypes et images fausses qui éventuellement y figurent. La nécessité de qualité, de coordination et de concertation amène à recommander que dans chaque Etat un groupe national composé de représentants des autorités de tutelle, d'enseignants, de Roms, veille à l'élaboration des éléments de documentation et de réflexion et à l'utilisation des moyens les plus adéquats pour les faire connaître. Des productions écrites et audio-visuelles sont également envisageables dans une collaboration européenne : des volets complémentaires peuvent être produits par des Etats différents, et il est

certain que les enfants roms seraient les premiers intéressés, dans un Etat, par une connaissance des communautés roms d'autres Etats.

Des activités européennes allant en ce sens se sont développées à partir de 1983, premier séminaire du Conseil de l'Europe pour la formation des enseignants ayant des élèves roms, et tout un corpus de connaissances s'est ensuite constitué au fil des années, corpus de référence encore trop méconnu. Plusieurs éléments sont à considérer en rapport avec le développement de matériel pédagogique :

1 • les Roms n'ont pas d'Etat de référence ou d'origine qui historiquement leur apporte un soutien ou un cadre de développement concernant leur histoire, leur culture, leur langue. C'est pourquoi les institutions européennes ont la vocation de compenser cette absence, en réalisant, et en incitant les Etats membres à réaliser, des actions de formation du personnel éducatif et la production du matériel de formation qui l'accompagne, et les Etats doivent échanger entre eux sur ces sujets;

2 • cette particularité rom de non territorialité de référence apparaît clairement dans les Etats où une politique éducative concernant les minorités a été développée : les Roms sont souvent les seuls à ne pas disposer d'outils (livres d'histoire, dictionnaires) pouvant être fournis par un Etat dont ils seraient originaires ou auquel ils pourraient se rattacher; pour les autres minorités reconnues, il est aisé d'emprunter ce qui existe dans leur Etat de référence. La réflexion est valable, même si elle est moins objectivement palpable, pour des modules de formation du personnel éducatif;

3 • il faut ajouter que pour les mêmes raisons, les connaissances en matière d'histoire, de culture et de langue, pour les Roms, sont à construire, à développer, à organiser, ce qui est une raison de plus pour travailler dans le sérieux, et dans une coopération européenne;

4 • de plus il s'agit de thèmes sensibles, tant pour les Roms que pour leur environnement; il convient donc d'être en la matière très prudent et d'élaborer des contenus de formation d'une qualité autant que possible irréprochable : il s'agit d'une histoire, d'une langue, d'une culture, méconnues autant par le personnel éducatif que par un public plus large; il faut être attentif, et critique, vis-à-vis de l'amateurisme et de la superficialité, de l'improvisation et de la pseudo-expertise, notamment parce que dans ce domaine, les préjugés et les stéréotypes sont présents et profondément enracinés;

5 • les enfants et leurs parents attendent que l'école leur fournisse des éléments de compréhension de leur entourage, des outils de négociation, une instruction civique interculturelle, qui leur permettront de s'adapter à une réalité changeante. Il ne suffit pas de prendre, même avec de bonnes intentions pédagogiques, les éléments de la culture et de les mettre en exergue et en analyse, de façon unilatérale, mais il est indispensable de faire de même avec toute autre culture présente à l'école. Par ailleurs, il est préférable de présenter des originalités (qui valorisent) plutôt que des différences (qui particularisent, marginalisent et souvent stigmatisent). L'instruction civique classique, rattachée aux histoires nationales, est généralement synonyme d'ethnocentrisme, et a tendance à induire des attitudes de crispation, incitant l'individu à se poser en s'opposant. La perspective interculturelle oblige à un décentrement;

6 • la culture des Roms à l'école, c'est sa présence aussi aux yeux des enfants non-roms, utile pour lutter contre les préjugés. L'entrée à l'école de la culture des Roms a un effet de valorisation, d'habilitation, et permet de faire valoir qu'ils représentent une minorité culturelle et non une catégorie sociale : les conséquences pédagogiques qui en découlent sont fort importantes, les conséquences psychologiques le sont également :

"Pour que les parents acceptent et soient heureux de l'instruction donnée à leurs enfants, il faut, et ceci est d'une importance capitale, que leurs enfants soient instruits, devant et avec les autres, de leurs origines, depuis les Indes jusqu'à nos jours, en Europe et dans le monde. 90% des parents ne connaissent pas leurs origines ni leur histoire, ils seraient heureux que leurs enfants la découvrent, l'apprennent et leur en parlent" [Témoignage du président d'une organisation rom].

## **Développer une approche interculturelle**

La voie de l'éducation interculturelle postule une reconnaissance des apprentissages de tous ordres qui ont été et qui sont ceux de l'enfant au sein de son milieu de vie. On parle beaucoup de pédagogie "centrée sur l'apprenant". Ce sont les caractéristiques de l'enfant qui doivent servir de fondement à la



pédagogie, plutôt que de repousser lors de la négation qui en est faite en les dévalorisant. A l'inverse, pendant des siècles, les politiques d'assimilation ont été synonymes d'interdiction des dynamismes culturels, et notamment de l'expression linguistique sous prétexte que sa pratique était un frein à "l'intégration". De plus, le territoire du Rom est en lui, les frontières en sont psychologiques, donc souples mais fragiles, adaptables mais perméables. Le Rom perçoit avec acuité le risque que peuvent courir ses enfants soumis à l'école aux influences d'un système de valeurs qui n'est pas le sien et qu'il ne souhaite pas acquérir.

Au-delà de la reconnaissance, cette voie postule la compréhension. Compréhension du fait qu'accepter le vécu rom à l'école, et s'en servir comme appui, c'est prendre en compte aussi ce qui se passe hors de l'école dans les divers domaines (éducatif, familial, économique, logement...). Les conséquences sont importantes car l'enfant est à la fois pénalisé et bloqué. Il est pénalisé - la sociologie de l'éducation est très développée sur le sujet - par cette grande distance qui existe entre le langage de l'école et le sien, par le fait que l'enfant doit s'adapter à un autre univers dont il doit tout apprendre. Il est bloqué car les comportements qu'il a appris, valorisés et adaptés dans son univers familial, sont stigmatisés par l'école. L'enfant a l'impression de vivre une culture illégitime et il en est dérouté, il se retrouve en porte-à-faux. C'est souvent l'étouffement de la spontanéité par la discipline standardisée des esprits, qui renforce la nécessité d'un fonctionnement souple, ouvert et adaptable.

Après la reconnaissance et la compréhension, le vécu rom à l'école passe par le respect. Respect notamment de l'avis des parents qui demandent que les divers éléments de leur culture ne soient pas étalés sans précautions.

Dans cette perspective la formation et l'information des enseignants, ainsi que la production de matériel pédagogique adapté et de qualité, sont autant d'axes prioritaires de travail. S'il ne s'agit pas pour le maître d'école d'enseigner les valeurs roms - il n'en a ni la vocation ni la capacité - une information de qualité, une connaissance et une compréhension de la culture des enfants lui permettront d'y faire référence, de la valoriser, et de faire une utilisation pédagogique de cette valorisation, que ses élèves soient majoritairement Roms ou que la classe soit formée de plusieurs ensembles culturels. L'utilisation de données historiques et culturelles dans une classe multiculturelle permet une représentation différenciée et enrichissante des cultures, et pour chacun des élèves une réappropriation des éléments de son identité ainsi située relativement à d'autres. Les communautés roms ont un besoin urgent d'être recréées des éléments culturels et du respect qui leur ont été refusés pendant des siècles.

On invoque parfois le dilemme du choix entre le pédagogiquement général et le culturellement particulier. En fait cela est un faux dilemme en regard d'une pédagogie interculturelle, car elle n'est ni juxtaposition de matières culturelles, ni amalgame de ces matières. Le but recherché n'est pas une hybridation intellectuelle des élèves par une manipulation pédagogique, mais leur enrichissement et leur compréhension mutuels à travers des apprentissages fondés sur l'expérience de chacun.

## **La qualité au bout du chemin**

Nous avons mentionné qu'une éducation scolaire peut être considérée comme "de qualité" si elle apporte les éléments indispensables pour une amélioration de la situation de ceux qui en bénéficient. La qualité est ainsi définissable en relation avec les résultats auxquels elle permet d'aboutir. Pour y parvenir, sur la base du droit à une scolarisation de qualité pour tous, et donnant à chacun des chances égales de participation et de réussite, il est important, en termes de priorités, de s'attacher à des vecteurs porteurs d'originalité et de potentialités fortes : nous en avons mentionné quelques-uns, sans oublier que pour s'interroger sur l'école il convient de s'interroger sur les conditions socio-politiques de son existence et de son exercice pour les enfants concernés et pour leurs parents. Au bout du compte, le critère essentiel est celui de l'adaptation de l'éducation scolaire aux enfants auxquels elle s'adresse. Comme les besoins et les souhaits sont variés, et qu'ils sont variables, inscrits dans le temps et dans l'espace, l'adaptation est ennemie du monolithisme : la flexibilité et l'innovation doivent rester au cœur du processus éducatif, des structures comme des contenus. Ainsi ce n'est pas leur unification qui est à l'ordre du jour, mais leur adéquation permanente, et plus encore que leur adaptation, leur adaptabilité, gage de qualité.